

**Réunion du Bureau de la Commission politique de l'APF
par visioconférence le 29 mai 2020 à 15 heures**
et
**Réunion de la Commission politique de l'APF
par visioconférence le 29 juin 2020 à 15 heures**

En raison de la pandémie de Covid-19, la réunion de la Commission politique de l'APF qui devait se tenir à Bucarest, à l'invitation de la section roumaine, a dû être annulée. Pour assurer la continuité de ses travaux, la Commission politique, présidée par M. Christophe-André Frassa, s'est réunie par visioconférence le lundi 29 juin, suivant un ordre du jour et des orientations qui avaient préalablement été définis par une réunion de son Bureau, tenue également par visioconférence, le vendredi 29 mai.

1. Le Bureau de la Commission politique s'est réuni le vendredi 29 mai, par visioconférence, sous la présidence de son Président, M. Christophe-André Frassa.

Cette réunion, à laquelle ont participé M. Christophe-André Frassa, sénateur, Président de la Commission et M. Jacques Krabal, député, Secrétaire général parlementaire de l'APF, a débuté par un échange de vues au cours duquel les participants ont présenté la façon dont leurs pays respectifs avaient été touchés par la pandémie de la Covid-19, et les mesures que les pouvoirs publics avaient prises pour assurer la continuité de leur fonctionnement, et pour protéger leur population.

M. Christophe-André Frassa, Président, a ensuite fait le point sur l'état d'avancement des travaux de la Commission, dans un contexte marqué par l'annulation de la réunion de la Commission prévue au printemps en Roumanie, puis par l'annulation de la 46^e session projetée début juillet au Maroc. Il a indiqué que la Commission continuait cependant d'effectuer en permanence une veille de l'actualité politique, dans le cadre du rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone, ce qui l'avait amenée à exprimer sa position lors des récentes élections au Mali et en Guinée. Il a indiqué que le groupe de travail sur la révision des statuts avait poursuivi sa réflexion, en particulier sur la révision des mécanismes de vigilance démocratique, pour répondre aux critiques qui s'étaient exprimés lors de la session d'Abidjan, tout en veillant à ne pas dénaturer leur visée.

M. Christophe-André Frassa, Président, a estimé qu'il convenait d'améliorer la gradation de ces mécanismes, qui pourraient passer de trois degrés à cinq degrés, de les assortir de critères mieux définis, permettant de justifier le passage d'un degré à l'autre et, enfin, de prévoir des mesures d'accompagnement destinées à faciliter le retour à la normale des pays sanctionnés.

M. Jacques Krabal, Secrétaire général parlementaire, a souhaité que cette réforme s'accompagne d'une concertation avec l'Organisation Internationale de la Francophonie, de façon à garantir une cohérence avec les mécanismes que celle-ci met en œuvre.

Le Bureau a ensuite fait un point sur les travaux du groupe de travail sur le maintien de la paix, dirigé par M. Philippe Courard (Belgique/communauté française Wallonie Bruxelles), sur l'avancement du rapport confié à M. Eric Lefebvre (Québec) sur

l'impact du développement de l'intelligence artificielle, et du rapport de M. Dennis Dawson (Canada) sur la liberté de la presse. Un rapport, préparé conjointement par la Commission politique et la Commission des affaires parlementaires, portera sur la gestion des parlements en temps de crise.

M. Jacques Krabal, Secrétaire général parlementaire, a rappelé que l'APF s'était engagée dans la lutte contre les infox, avec le concours de jeunes talents, mis en place par l'union francophone. M. Christophe André Frassa, Président, a invité l'APF à faire preuve de prudence sur un sujet qui touchait aux libertés publiques et à la liberté de l'information, craignant l'usage que certains gouvernements pourraient faire de cette cause, certes légitime, pour museler l'opposition et bloquer la diffusion de médias indépendants.

M. Christophe-André Frassa, Président, a ensuite présentées les avancées du groupe de travail sur la révision des statuts. Il a remercié les membres du bureau, qui appartiennent à ce groupe, pour leur participation à la première consultation en ligne qui tendait à identifier les problématiques prioritaires pour les trois grands axes de réforme envisagés : le fonctionnement et la structure de l'APF ; les mécanismes de vigilance démocratique ; les règles financières et budgétaires. A la demande du Bureau de l'APF, les résultats de cette consultation seront communiqués à l'ensemble des sections. La situation sanitaire n'a pas permis de respecter l'échéancier initialement annoncé et un nouveau projet de calendrier sera prochainement proposé. La présentation de la synthèse des résultats devant le bureau de l'APF, le 6 juillet, constituera une première étape. Dans un second temps, le secrétariat de la Commission, en concertation avec les parlementaires membres du groupe et leurs secrétariats administratifs, procédera à un premier toilettage des statuts, débouchant sur un avant-projet qui sera présenté au groupe de travail à l'automne prochain.

Les membres du Bureau ont approuvé ces orientations, souhaitant cependant que les dispositions les plus sensibles, qui feraient débat, ne soient tranchées qu'au cours de réunion « en présentiel ».

M. Christophe-André Frassa, Président, a indiqué qu'une prochaine réunion du Bureau serait convoquée à l'automne, en visioconférence, pour préparer une prochaine réunion de la Commission, en visioconférence, qui serait consacrée à l'examen des projets de rapports ; la prochaine réunion de la Commission, en présentiel, devrait avoir lieu à l'occasion de la 46^e session de l'APF, début 2020, à Rabat ; enfin, suivant un accord de principe, la Commission politique, le Réseau des femmes parlementaires et le Réseau des jeunes parlementaires devraient tenir conjointement leurs réunions intersessionnelles à Nouméa, durant le premier semestre 2021, à l'invitation du Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

2. La Commission politique s'est réunie le lundi 29 juin, par visioconférence, sous la présidence de son Président, M. Christophe-André Frassa

La réunion de Commission, à laquelle ont participé, outre M. Jacques Krabal, député, Secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Christophe-André Frassa, sénateur, Président de la commission politique et M. Bruno Fuchs, député, Président délégué de l'APF, a débuté par un échange de vues sur l'actualité des sections en temps de pandémie.

Elle s'est poursuivie par l'audition Mme Laurence Gimenez, directrice des Affaires politiques et de la gouvernance à l'OIF.

Celle-ci a d'abord énuméré les principes que devaient respecter les mesures exceptionnelles prises dans l'urgence pour faire face à la crise sanitaire : elles devaient tout d'abord être adoptées en toute légalité ; être proportionnées aux risques ; être limitées dans le temps et soumises à des réexamens périodiques ; enfin être conformes aux engagements internationaux souscrits par les États en matière de respect des droits de l'homme et de liberté d'expression.

Elle a ensuite évoqué la nécessité dans laquelle se sont retrouvés une dizaine de pays de reporter des échéances électorales, ou, pour ceux qui avaient pu les maintenir, d'être confrontés à une baisse de la participation ; l'une comme l'autre de ces situations pouvait altérer le fonctionnement régulier des institutions démocratiques.

Enfin, elle a évoqué les risques particuliers que la situation sanitaire était susceptible de faire peser sur les populations vulnérables : les femmes, les enfants, les migrants et les personnes privées de liberté.

Dans ce contexte, les actions conduites par l'OIF se sont organisées autour de quelques axes principaux : les médias et la lutte contre les infox à travers l'appui financier apporté à une vingtaine d'organismes de vérification des faits ; le soutien aux enfants, aux élèves à travers des ressources éducatives mises à disposition des enseignants pour l'enseignement à distance ; des aides apportées aux femmes vulnérables par le fonds de solidarité ; un aménagement de la dette des pays africains comportant un moratoire sur les échéances de 2020.

La pandémie a accentué la crise du multilatéralisme. Elle a souhaité, en conclusion, qu'en promouvant à son échelle des mécanismes de coopération renforcés, la Francophonie puisse apporter sa contribution à un multilatéralisme plus équilibré.

M. Christophe-André Frassa, Président, a rappelé que la Commission politique et la Commission des affaires parlementaires de l'APF allaient consacrer un rapport commun aux relations entre l'exécutif et le législatif en période de pandémie ; il s'agira d'examiner suivant quelles modalités les parlements ont accepté de transférer une partie de leurs prérogatives aux exécutifs.

M. Jacques Krabal, Secrétaire général parlementaire, est convenu que l'état d'urgence sanitaire ne devait pas devenir un état d'urgence permanent. Il s'est réjoui du rapport commun de la Commission politique et de la Commission des affaires parlementaires, caractéristiques d'une transversalité qu'il appelle de ses vœux. Il a également insisté sur la nécessité de lutter contre les infox, souhaitant que la Commission de la communication de l'éducation et des affaires culturelles puisse réfléchir aux mesures législatives à recommander pour lutter contre ces infox.

M. Christophe-André Frassa, Président, s'est inquiété des menaces que ce type de dispositifs, inspirés par les meilleures intentions du monde, étaient susceptibles de faire courir à la liberté d'expression et à la liberté de la presse.

Il a ensuite évoqué l'avancement de la réforme des statuts. Il a rappelé que le Bureau de l'APF, lors de sa réunion du 5 juillet 2019 à Abidjan, avait donné mandat à la Commission politique pour procéder à cette révision, et que celle-ci avait constitué à cette fin un groupe de travail constitué des membres du Bureau de la Commission et d'un représentant de chacune des régions . Le groupe a procédé à un diagnostic sur les orientations prioritaires de cette réforme, qu'il a partagé avec les sections. Ces documents, présentant les objectifs et un échéancier, ont été communiqués aux sections. La réforme devrait déboucher sur une révision des statuts ; une révision des mécanismes de vigilance démocratique qui pourraient passer d'une gradation en trois échelons à une gradation en cinq échelons ; la rédaction d'un règlement intérieur et d'un règlement financier.